



Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Ministère de l'Alimentation, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt

Direction générale de la santé

Direction Générale de l'Alimentation

Paris, le 12 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Retrait et rappel de moules d'Espagne originaires de la Province de Galice

Plusieurs cas d'intoxication alimentaire de type gastro-entérite, en lien avec la consommation de moules d'Espagne provenant de la province de Galice ont été signalés en France. Les autorités françaises ont été informées de la fermeture de toutes les zones de récolte des moules de la province de Galice suite à la détection d'algues *Dinophysis* productrices de toxines lipophiles (Diarrhoeic Shellfish Poisoning).

Le 9 avril 2013, ces produits ont été retirés de la vente par les distributeurs, en accord avec la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction générale de la santé (DGS).

Il est donc demandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les rapporter au point de vente.

Produit : moules d'Espagne élevées en Espagne ou moules élevées en Espagne

Origine : province de Galice (toutes zones)

Date d'achat : toutes les moules achetées depuis le 25/03/2013

Distribution : nationale

Une information auprès des consommateurs a été mise en place par affichettes dans les magasins concernés. Toute personne ayant acheté des moules durant cette période et ayant un doute sur la provenance des produits achetés est priée de se renseigner auprès de son lieu d'achat.

Les intoxications alimentaires causées par les toxines lipophiles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements, douleurs abdominales), des maux de tête et de la fièvre modérée apparaissant entre 2h et 18h après la consommation. Les toxines n'étant pas détruites par la chaleur, la cuisson des coquillages ne diminue pas leur toxicité.

Les personnes ayant consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation.

Pour en savoir plus : <http://alimentation.gouv.fr/alerte-produit1>

Contacts presse :

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : 01 49 55 60 11 ministere.presse@agriculture.gouv.fr
Direction Générale de la Santé : 01 40 56 84 00/52 62 – presse-dgs@sante.gouv.fr